



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

**P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

**P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :**

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

**PASH DRESSES PAR :**

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégué pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction  
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration  
Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE**  
Namur, le 29 JUIN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme  
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN  
Elio Di Rupo

Feuille n° 36/52  
Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)

de 2 000 EH et plus (la)  
de moins de 2 000 EH (lb)

**Assainissement autonome (II) :**  
habitat ou équipement communautaire  
aménagement collectif  
bois  
activité indus. ou artisanale

**Assainissement autonome communal (lib) :**

**Assainissement transitoire (III)**  
habitat ou équipement communautaire  
aménagement collectif  
bois  
activité indus. ou artisanale

Zone urbanisée au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (\*) : PDS : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**

**Cas généraux**

existant	adjugué ou en construction	à réaliser
Station de pompage	Collecteur sous pression	Collecteur gravitaire
Egout sous pression	Egout gravitaire	

**Cas particuliers**

- A réviser
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

**Traitement des eaux usées**

Station d'épuration

Station publique	Station à statut particulier
existant	privée
adjugué ou en construction	à déclasser
à réaliser	

**Autres problèmes**

Déménagement - Exhaure

Station de pompage	Bassin d'orage
existant	existant
adjugué ou en construction	adjugué ou en construction
à réaliser	à réaliser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/2002/05)  
Captage public  
Zones de protection de captage arrêtées  
Prévention rapprochée (IIa)  
Prévention éloignée (IIb)  
Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/05/2002)  
Navigable  
1er catégorie  
2ème catégorie  
3ème catégorie  
non classé  
Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)  
Point ou zone de baignade  
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)  
Natura 2000

Limite naturelle :  
Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGATLP**

Plan de secteur (Mise à jour : 20/10/04)  
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.  
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir la responsabilité de la DGATLP.  
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative  
Limite communale

**SOURCE IGN**

Fond de plan IGN (Mise à jour : 26/10/2006)  
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)  
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan datés à différentes époques et selon différentes techniques.  
Autorisation de reproduction : convention TS 03364

Origine des données cartographiques : MTR-DGRNE - MTR-DGATLP - IGN  
Traitement des données : GER et SPGE

